

epsens

RAPPORT ANNUEL 2024
EPARGNE SOLIDAIRE
DYNAMIQUE THALES





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2024.....	3
Vie juridique du fonds	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Principaux mouvements du fonds.....	6
Conjoncture économique.....	7
Le mot du gérant.....	11
Autres informations.....	14
Pourcentage OPC interne	16
ETATS FINANCIERS	17
DIC PRIIPS	81
REPORTING DECEMBRE.....	91
ANNEXE SFDR.....	104

Synthèse du fonds au 31/12/2024



DATE D'AGREMENT AMF : 28/11/2006

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Fonds mixte

N°AMF : FCE20060233

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
DELOITTE & ASSOCIES

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 4

INDICE DE REFERENCE :
70% MSCI EMU NR EUR
15% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 5-7 Year
15% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 223,67 M€
- > **Actif net de la part A :** 94,16 M€
Valeur liquidative de la part A : 32,454 €
+ haut sur 12 mois : 33,258 €
+ bas sur 12 mois : 29,603 €
- > **Actif net de la part B :** 112,74 M€
Valeur liquidative de la part B : 30,338 €
+ haut sur 12 mois : 31,104 €
+ bas sur 12 mois : 27,725 €
- > **Actif net de la part C :** 16,77 M€
Valeur liquidative de la part C : 28,901 €
+ haut sur 12 mois : 29,658 €
+ bas sur 12 mois : 26,510 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

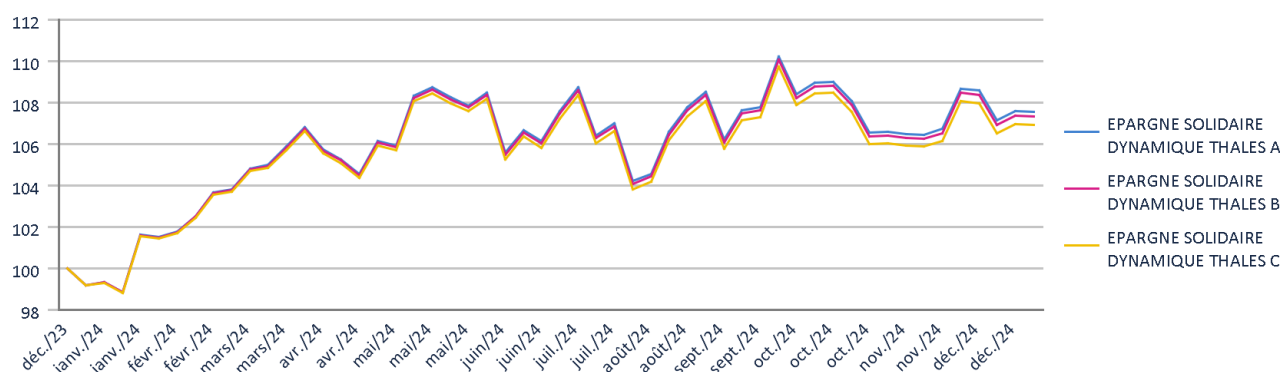
Le 29/11/2024 :

- Actualisation du capital social de Sienna Gestion.
- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »)

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES A	7,58	14,25	28,02	57,46
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES B	7,36	13,50	26,55	53,41
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES C	6,94	12,08	23,83	
Indice de référence	7,58	11,18	27,20	58,59

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES A	7,58	4,54	5,06	4,64
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES B	7,36	4,31	4,82	4,37
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES C	6,94	3,87	4,37	
Indice de référence	7,58	3,60	4,93	4,72

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES A	7,58	15,16	-7,78	15,60	-3,07	17,40
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES B	7,36	14,91	-8,00	15,33	-3,32	17,13
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES C	6,94	14,44	-8,42	14,79	-3,76	16,62
Indice de référence	7,58	14,76	-9,95	15,68	-1,09	19,87

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	8,09	11,84	14,25
Indice de référence (en %)	8,38	11,89	14,34
Tracking error (en %)	1,13	1,33	1,34
Ratio de Sharpe	0,47	0,19	0,27
Ratio d'information	-0,01	0,72	0,10

Principaux mouvements du fonds

Achats

SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM	36 794 366
SIENNA MONETAIRE R-C	FR0007081278	OPCVM	33 651 840
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	19 292 514
SIENNA COURT TERME FS-C	FR001400EC14	OPCVM	9 020 340
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE	FR001400N9G6	OPCVM	8 344 286
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	FR0010738138	OPCVM	5 051 982
VONOVIA SE	DE000A1ML7J1	Action	3 441 145
SIENNA SOUVERAIN 5-7 FS-C	FR0013312949	OPCVM	2 650 344
PRUDENTIAL PLC	GB0007099541	Action	2 021 200
CDI INVESTISSEMENT	QS000212DUE8	Action	2 000 026

Ventes

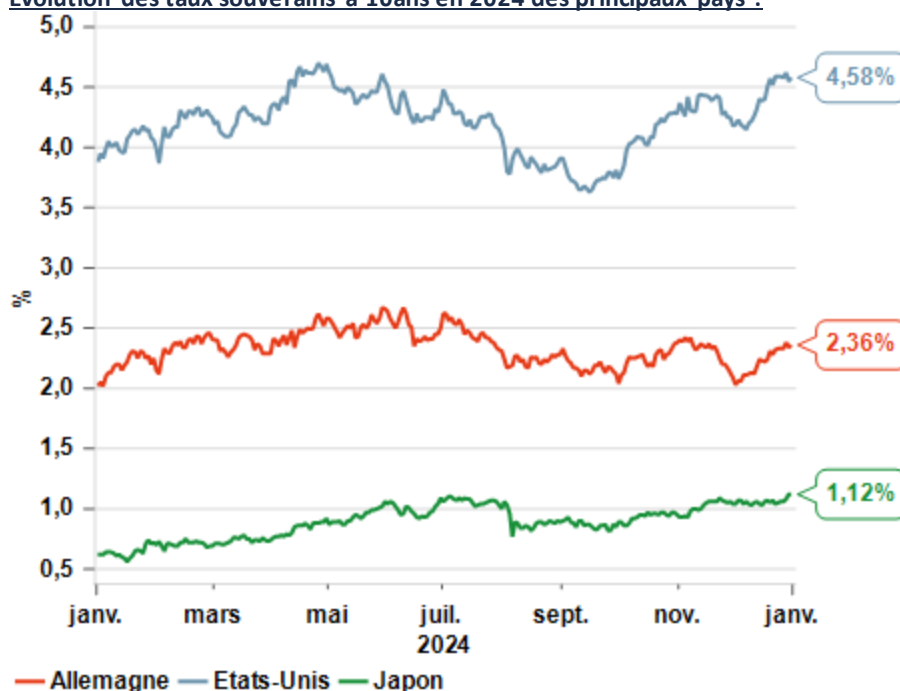
SIENNA MONETAIRE R-C	FR0007081278	OPCVM	41 176 469
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM	13 975 407
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	FR0010738138	OPCVM	9 020 340
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	5 588 217
ELIS SA	FR0012435121	Action	2 176 472
SPIE SA	FR0012757854	Action	2 067 402
ING GROEP NV	NL0011821202	Action	1 907 681
SODEXO SA	FR0000121220	Action	1 799 779
TOTALENERGIES SE PARIS	FR0000120271	Action	1 798 395
ORANGE	FR0000133308	Action	1 765 885

Conjoncture économique

Comme en 2023, la volatilité sur les marchés financiers en 2024 a été marquée par la lenteur du processus désinflationniste mondial et les recalages des anticipations de baisses de taux. Ce n'est qu'au deuxième trimestre de l'année que le retour à une trajectoire d'inflation plus nettement orientée vers la cible de 2% et la poursuite de la normalisation du marché du travail auront permis aux banques centrales d'entamer leur cycle de baisses des taux directeurs. Cependant, en deuxième partie d'année, et à la suite notamment de l'élection de D. Trump, ces derniers ont retrouvé de la vigueur compte tenu du programme avancé par le futur président, tout comme les incertitudes relatives au déficit budgétaire et aux retombées sur l'économie mondiale de tensions protectionnistes accrues. Du côté des marchés actions, la prépondérance d'un contexte macroéconomique porteur, couplée à l'assouplissement des conditions financières et à la poursuite de la vague IA, aura permis aux indices d'enregistrer une nouvelle année de performances solides, surtout aux Etats-Unis.

Sur les Etats-Unis, le début de l'année ne présageait pas une telle issue : l'inflation a repris des couleurs au cours du premier trimestre, jusqu'à atteindre +3,5% en mars, toujours soutenue par les composantes des services et du logement. Elle s'est ainsi accompagnée d'une hausse marquée des taux souverains à 10 ans, vers 4,70% fin avril (soit un point haut depuis presque vingt ans). Toutefois, la poursuite de la normalisation du marché du travail a permis de ralentir la croissance des salaires (+5,6% au début de l'année en glissement annuel, contre +4,8% en décembre), et donc les tensions inflationnistes. Avec une dynamique des prix engagée sur de bons rails et une politique monétaire plus restrictive à mesure que l'inflation rechutait, la Fed a pu procéder en septembre à une première baisse de taux de -50 pb au cours d'un comité pendant lequel la banque centrale a également renforcé l'importance de son objectif de plein emploi dans ses prises de décision. Ce mouvement a notamment permis d'enrayer la baisse des taux souverains et des indices actions qui s'était amorcée durant l'été, après un très net regain des craintes de récession. Cet optimisme a été encore renforcé en fin d'année avec l'arrivée de D. Trump, notamment vis-à-vis des perspectives de croissance, bien qu'il ait fallu intégrer en parallèle des craintes relatives à la trajectoire du déficit américain, les taux souverains à 10 ans ont ainsi engagé une nouvelle dynamique haussière au T4 pour finalement clôturer l'année à +70 pb à 4,58%.

Evolution des taux souverains à 10ans en 2024 des principaux pays :



Du côté des actions américaines c'est à nouveaux les « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) et la déferlante continue de l'intelligence artificielle qui ont poussé les indices à la hausse. Ainsi, la robustesse de la croissance, portée par de solides gains de productivité, une consommation soutenue de la part des ménages et l'assouplissement des conditions financières en fin d'année, a aussi été un pilier de la surperformance des indices américains. Sans oublier évidemment les anticipations concernant la politique de D. Trump, entre dérégulation et baisse de la fiscalité pour les entreprises, permettant au S&P 500 d'atteindre de nouveaux records et d'afficher une performance annuelle de +23%.



En zone euro, le chemin vers la désinflation n'a pas non plus été un long fleuve tranquille. La BCE a ainsi été contrainte d'attendre le mois de juin pour procéder à sa première baisse de taux directeurs. Dans le sillage de son voisin américain, la composante de l'inflation dans les services a en effet fait de la résistance. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement des coûts salariaux ont toutefois permis à l'inflation de se rapprocher progressivement de la cible de 2% au cours de l'année. Le taux souverain allemand à 10 ans a ainsi évolué entre 2,50% et 2,36% en fin de 2^e semestre. Ce recalibrage a également été constaté dans le sillage d'une croissance économique bien plus faible que les investisseurs ne l'anticipaient : bien que les ménages aient enregistré des gains de pouvoir d'achat, cela n'a pas entraîné de hausse significative de la consommation, ni donc de rebond de la croissance, laquelle est pénalisée par un manque persistant de confiance lié au contexte politique et géopolitique. Par ailleurs, la dynamique économique a mis en lumière des disparités géographiques, avec un tandem franco-allemand pesant sur l'activité globale de la zone, la première économie européenne ayant notamment été affectée par une perte structurelle de compétitivité et des difficultés persistantes dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile. Plus spécifiquement, en France, la situation politique a encore assombri le tableau économique avec, le 6 juin, l'annonce par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives anticipées, lesquelles n'ont toutefois pas permis de faire émerger une majorité solide. Le gouvernement nouvellement formé a ainsi dû faire face à la lourde tâche de faire adopter un projet de loi de finances pour 2025 dans un contexte marqué par une nette dégradation des finances publiques et une Assemblée nationale fragmentée. L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre, la démission du gouvernement Barnier et la nomination de F. Bayrou témoignent ainsi de la difficulté de cette tâche qui reste à accomplir début 2025. Les craintes concernant le déficit public demeurent donc prégnantes et ont provoqué, au cours de l'année, des dégradations successives de la note souveraine de la France : Aa2 pour Moody's contre Aa3 précédemment, et AA- pour Fitch, avec une perspective négative. Cette prime de risque politique s'est également accompagnée d'une hausse du *spread* souverain à 10 ans entre la France et l'Allemagne, de 48 pb en juin (avant la dissolution), à 84 pb au 31 décembre, après un pic à 88 pb le 2 décembre.

A noter également que les indices européens ont été freinés par la poursuite des difficultés économiques en Chine. En effet, si l'empire du Milieu connaissait une croissance de +4,6% au T3 sur un an, ce chiffre est inférieur à l'objectif affiché par le gouvernement de +5%, en lien avec des problématiques structurelles sous-jacentes encore prégnantes. L'inflation reste particulièrement faible, le taux de chômage des jeunes important (autour de 15%), et l'atonie de la consommation se cristallise. En cause, les difficultés persistantes du secteur immobilier, comme le soulignent les reculs successifs de l'investissement dans le secteur. Notons toutefois que les autorités gouvernementales continuent de se montrer déterminées à soutenir la confiance et l'activité, bien qu'elles peinent à convaincre les investisseurs dans la durée, et ce même après l'annonce de diverses mesures d'envergure au mois de septembre. Les indices actions chinois terminent néanmoins l'année sur des performances relativement positives, à +17,7% pour le Hang Seng et +14,7% pour le CSI 300.

Au Japon, le retour de l'inflation, désormais bien installée au-dessus du seuil de 2%, a permis à la BOJ de procéder à deux hausses de ses taux directeurs, ce qui marque une rupture avec la politique accommodante menée depuis quinze ans. Ce changement de cap de politique monétaire ne s'est toutefois pas accompagné d'un renforcement durable du yen, qui a continué de souffrir d'un différentiel de taux d'intérêt trop important avec les autres économies, et notamment avec le dollar. Cette faiblesse de la monnaie nipponne a toutefois permis aux actions japonaises de gagner du terrain, le Topix ayant terminé l'année à +17,7%.



Les Marchés Actions

Dans la continuité de 2023, 2024 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial. Pour autant, les performances des indices révèlent certains contrastes, avec une Europe plus en retrait. Le marché américain ressort comme le grand gagnant de l'exercice écoulé, à l'image des « 7 Magnifiques » (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Meta, Nvidia et Tesla) : le S&P500 progresse de 23,31% et le Nasdaq Composite de 28,64%.

L'inflexion des politiques monétaires des principales banques centrales aura sans doute été le thème qui a le plus animé les marchés en 2024. Face au reflux progressif de l'inflation, les banques centrales ont en effet retrouvé des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement et la croissance. La Banque Centrale Européenne a ainsi procédé à quatre baisses de taux de 0,25% chacune pour ramener son taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a également procédé à 3 baisses de taux au dernier quadrimestre. Il faut cependant noter que celle-ci, à la différence de la BCE a tenu un discours beaucoup plus prudent sur des baisses de taux additionnelles en 2025, propulsant le taux à dix ans quasiment à son plus haut niveau annuel, à 4,57% fin décembre.

Parmi les autres nombreux thèmes qui auront rythmé l'année passée, les Etats-Unis auront systématiquement été au centre du jeu. Economiquement d'abord, avec une croissance qui a sans arrêt surpris positivement. Boursièrement ensuite, avec une hausse des indices portée notamment par les perspectives de l'intelligence artificielle et tous les usages présents et futurs qu'elle offre. Politiquement également, avec la réélection de Donald Trump à la présidence dont le programme est protectionniste. D'un point de vue commercial enfin, alors que les tensions avec la Chine se sont accentuées.

Concernant la Chine, autre moteur de la croissance mondiale, sa trajectoire a déçu. Si la reprise économique attendue après la fin des restrictions sanitaires a généré des attentes élevées, la réalité s'est révélée plus nuancée. Les ambitions du gouvernement se sont en effet heurtées à une faible consommation intérieure, signe d'une confiance fragile, et à l'endettement du secteur immobilier créant des incertitudes sur la stabilité du secteur financier. Malgré tout, grâce à une baisse des taux en fin d'année et à des signaux budgétaires volontaristes pour 2025, le Hang Seng progresse de 17,67% en 2024.

Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche quant à lui une hausse de 9,49%.

Le Marché Taux

La fin de l'année 2023 a été marquée par une nette baisse des taux longs. En raison de chiffres d'inflation en décélération, les anticipations de baisses de taux directeurs se sont accentuées avec des premières baisses prévues dès avril 2024 par le consensus des deux côtés de l'Atlantique. Le taux 10 ans allemand finissait donc l'année sur un point bas, à 2,02%. Néanmoins, si l'inflation s'atténuait, le combat des banques centrales n'était pas terminé. Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipons une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.

L'inflation est restée une source d'inquiétude pour les banques centrales, en particulier aux Etats-Unis. Si la tendance baissière n'était pas remise en cause, elle était désormais très modérée en raison de la pression des salaires par exemple. Dans ce contexte, la FED a décalé sa première baisse des taux à septembre au plus tôt. La BCE a quant à elle agit dès le mois de juin par un premier mouvement de baisse d'un quart de point. Les banques centrales sont restées « data dependant ». Les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance qui restait encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées.



L'été 2024 a été marqué par de nombreuses incertitudes (économie chinoise en berne, résultats S1 mitigés) couplées à une baisse de l'inflation. Sur ce plan, l'inflation américaine est passée sous les 3% en juillet ce qui a permis au président de la Fed d'annoncer à son tour le début d'un cycle de baisse des taux directeurs lors du Symposium de Jackson Hole. Une première baisse de 50 bps s'est matérialisée le 18 septembre. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle baissé son taux directeur de 25 bps en septembre tout en indiquant rester « Data dependant » pour ses prochaines réunions.

Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2,12% pour le 10 ans allemand. Le marché anticipait alors une accélération du rythme de baisse des taux directeurs.

Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. Néanmoins la demande est restée forte pour les obligations privées, les investisseurs cherchant à bloquer pour les années à venir des rendements attractifs.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique d'assouplissement monétaire soit peut-être trop tardive. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une future baisse de l'inflation plus importante avec une BCE trop attentiste mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Durant tout le quatrième trimestre, les spreads de crédit sont restés stables. La classe d'actif a bénéficié de niveaux de taux attractifs nourrissant la demande des investisseurs, dans un contexte de fondamentaux solides des entreprises.



Le mot du gérant

Politique de placement Actions

Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche une hausse de 9,49%. Cette performance a en réalité été générée sur les trois premiers mois de l'exercice. De janvier à mars, le marché a en effet monté de plus de 10% grâce à la publication de données macro-économiques solides en Europe et, surtout, aux Etats-Unis ainsi que de bons chiffres d'inflation qui ont nourri les espoirs de premières baisses de taux. Dans cet environnement, ce sont les très grandes capitalisations offrant visibilité et croissance (ASML, SAP, Ferrari Hermès, Safran,...) et les valeurs bancaires qui ont largement contribué à la progression de l'indice. Mai et juin ont ensuite été une période moins linéaire et plus volatile. Compte tenu de la vigueur de la croissance américaine, des doutes ont émergé sur la marge de manœuvre de la FED pour baisser les taux provoquant des tensions sur les rendements à long terme. La qualité des résultats des entreprises en Europe et l'inflexion du discours de la BCE ont cependant permis aux indices de se maintenir. En juin, c'est le fait politique en France qui domine l'actualité, éclipsant la première baisse des taux directeurs de la BCE. Dans le sillage des élections européennes, le Président Macron a en effet décidé de dissoudre l'Assemblée nationale, ouvrant une phase d'instabilité. Dans un marché baissier, la France sous-performe sensiblement et l'on assiste à un écartement des spreads avec l'Allemagne. Cet « évènement » marque d'ailleurs le point d'accélération de l'écart de performance boursière colossale entre la France et l'Allemagne sur l'année. En septembre, c'est au tour de la FED de baisser pour la première fois les taux. Dans le même temps, le gouvernement chinois fait évoluer sa doctrine et annonce un train de mesures visant à soutenir sa croissance. Ces deux éléments sont deux facteurs clairs de soutien mais l'économie européenne tourne au ralenti, à l'image d'indices PMI décevants en zone euro. Les résultats d'entreprises sont d'ailleurs aussi en dégradation continue, trimestre après trimestre. Pour celles-ci, la victoire de Donald Trump en novembre est globalement une mauvaise nouvelle car son programme économique inclut des droits de douane à l'importation qui toucheraient de nombreux secteurs. Par ailleurs ces taxes pourraient provoquer une résurgence de l'inflation. Malgré l'instabilité gouvernementale persistante en France et en Allemagne, à la suite de l'éclatement de la coalition d'Olaf Scholz, et une forte remontée du taux à 10 ans américain, les marchés actions européens clôturent 2024 sur une note positive en décembre.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une nette surperformance par rapport au reste du marché. L'Euro Stoxx 50 Net Return progresse de 11,01% sur l'année contre +9,26% pour l'Euro Stoxx Net Return. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations ont baissé dans les principaux pays de la zone euro, à l'exception de l'Espagne. Pour la 5^{ème} année consécutive, ce segment du marché a sous-performé. Il a pâti à la fois d'un momentum opérationnel complexe avec des révisions à la baisse des prévisions de résultats tout au long de l'exercice, d'une aversion au risque de liquidité se manifestant par des *inflows* négatifs, et d'une probable décote liée à la situation politique en Europe compte tenu d'une exposition domestique plus prononcée que les grandes capitalisations. Certes, les petites et moyennes valeurs sont faiblement valorisées mais cela ne constitue pas un argument pour les investisseurs.

En termes de secteurs, parmi les meilleurs contributeurs, on retrouve les banques. Celles-ci ont en effet bénéficié de taux qui sont restés plus hauts plus longtemps. Le coût du risque s'est maintenu à un niveau raisonnable et les dépenses opérationnelles ont été maîtrisées. Notons que la situation politique a pesé sur la performance des banques françaises qui sont restées très à la traîne. Le secteur des logiciels s'est aussi distingué grâce à SAP qui progresse de 69,41%. Enfin l'industrie, portée par les hausses de titres comme MTU Aero, Rheinmetall, Siemens Energy, Alstom ou encore Schneider Electric, se distingue positivement. A l'inverse, l'énergie, l'agroalimentaire, les soins de la personne et l'automobile sont parmi les pires contributeurs sectoriels.

Enfin, en termes de style, après une année 2023 marquée par une légère surperformance de la croissance, la value surperforme très nettement en 2024 grâce au secteur bancaire et aux valeurs industrielles principalement.

Le portefeuille est équilibré entre des entreprises de croissance de qualité et au bilan solide, dont les niveaux de valorisation nous semblent acceptables, et des secteurs plus cycliques tels que l'énergie, la construction et les valeurs financières. L'immobilier, dans l'optique de profiter de la baisse des taux, constitue également une surpondération. Le style du portefeuille peut ainsi être qualifié de *Blend*.



Choix sectoriels et choix de valeurs

Notre stratégie d'investissement s'est inscrite dans un scénario d'une bonne tenue de la croissance économique mondiale, avec une faiblesse persistante en Europe, et d'une décélération de l'inflation qui permet aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire.

Le portefeuille a ainsi bénéficié notamment de choix pertinents dans le secteur bancaire. Intesa Sanpaolo (+56%), NatWest (+105%), CaixaBank (+54%) et KBC (+33%) sont parmi les meilleurs contributeurs du fonds en 2024. SAP (+71%), Compagnie de Saint-Gobain (+31%), NN Group (+26%) et Spie (+24%) contribuent aussi positivement. La non-détention de Bayer, Kering et RWE, toutes trois en baisse significative sur l'année, ont également soutenu la performance relative. A l'inverse, Siemens Energy (+320%) Unicredit (+66%), Munich Re (+33%), Rheinmetall (+116%) ou encore UCB (+145%) et Argenx (+75%) dans la santé, qui ne faisaient pas partie de notre sélection de titres, ont pénalisé la performance relative. De même que les baisses de Heineken (-24%), Forvia (-41%) et LVMH (-12%) qui faisaient partie de nos convictions.

En termes d'allocation géographique, la surpondération sur la France d'une part, et la sous-pondération à l'Allemagne d'autre part, ont pesé sur la performance relative. Tout au long de l'année, l'écart entre le CAC 40 et le Dax, notamment du fait de la situation politique et budgétaire en France et de la constitution sectorielle respective des deux indices, n'a cessé de se creuser. En 2024, le CAC 40 Net Return progresse de seulement 0,17% contre +18,85% pour le DAX.

En ce qui concerne l'allocation sectorielle, celle-ci a peu évolué au fil de l'année. Nous avons maintenu une surpondération sur le secteur de l'énergie, convaincus d'une fermeté à venir du baril de pétrole et de la capacité des groupes du secteur à générer des *cash-flows* importants. Dans l'industrie, nous avons progressivement réduit notre forte surpondération sur les services en prenant totalement nos profits sur des valeurs comme Spie et Elis dont les parcours ont été remarquables sur les 18-24 derniers mois. Le poids de l'immobilier a été augmenté pour devenir notre premier « pari » afin de bénéficier d'une baisse des taux.

Concernant les mouvements effectués au cours de l'année, nos choix d'investissements et de ventes ont été guidés à la fois par des considérations de court terme (orientation des estimations de bénéfices et momentum de marché notamment) et par des considérations de long terme (solidité des *business models*, barrières à l'entrée, niveaux de valorisation comparés à l'historique,...), en plus de notre processus ISR. A titre d'illustration, nous avons en début d'exercice augmenté le poids des grandes valeurs de croissance, comme Hermès, Airbus ou encore Ferrari, alors que celles-ci étaient plébiscitées par le marché. Dans le même temps, nous avons sorti du portefeuille des sociétés dont les tendances d'activité nous paraissaient faibles (Teleperformance et STMicroelectronics par exemple). En septembre, nous avons renforcé la pondération de titres exposés à la Chine en initiant des positions en Rio Tinto et Puidenthal pour tirer parti des mesures de relance annoncées et probablement à venir. Enfin, prenant acte de la défiance croissante des investisseurs vis-à-vis de la situation politique et budgétaire de la France, nous avons très largement réduit notre surexposition au pays au second semestre (vente d'Orange, Vivendi, Sodexo, Arkema, et allègements de nombreuses autres valeurs).



Politique de placement Taux

En fin d'année 2023, le taux à 10 ans allemand s'inscrivait à 2,02%. Nous avons alors positionné le fonds en sous-sensibilité, stratégie que nous avons neutralisée sur un niveau de 2,25%. Nous sommes par la suite passés sur-sensibles en février sur un niveau de 2,45% sur le 10 ans allemand.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipions une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps. Nous avions sous-exposé l'Italie.

Le bon positionnement en sensibilité a permis au fonds de surperformer son indice de référence au premier trimestre. Au second trimestre, les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées. Nous avons profité de ces mouvements de marché pour désensibiliser les portefeuilles mais également augmenter la pondération en souverains français et italien.

Le positionnement sur sensible du portefeuille a été pénalisant au deuxième trimestre.

Le troisième trimestre est marqué par la première baisse des taux de la Fed, le 18 septembre, de 50 bps. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rally du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle poursuivi son cycle de baisse. Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2.12% pour le 10 ans allemand.

Le positionnement sur sensible du portefeuille lui a permis de surperformer son indice de référence au troisième trimestre.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrit en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une baisse plus importante de l'inflation mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Nous avons démarré le trimestre sous sensibles, position que nous avons neutralisée sur des niveaux de 2,20% en septembre. Nous sommes repassés sur-sensibles à 2,45% début novembre pour revenir à la neutralité vers 2,05%. Enfin, fin décembre nous avons augmenté la sensibilité des portefeuilles vers 2,40%.

Enfin, nous sommes restés sous exposés aux risques souverains français et italien. En France, en raison de l'incertitude politique tandis que L'Italie reste sur des niveaux de spread historiquement bas.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 236 089,00 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2024 est égal à 30,6 % de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

21 Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

21 Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	128 216 646,80
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	119 961 548,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 255 098,40
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	94 593 178,49
OPCVM	58 649 278,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	35 943 899,82
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	222 809 825,29
Créances et comptes d'ajustement actifs	119 749,99
Comptes financiers	832 021,12
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	951 771,11
Total de l'actif I+II	223 761 596,40

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	208 222 976,16
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	15 450 413,19
Capitaux propres I	223 673 389,35
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	223 673 389,35
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	88 207,05
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	88 207,05
Total Passifs : I+II+III+IV	223 761 596,40

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	3 765 748,97
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	-12 577,87
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	134 946,95
Sous-total produits sur opérations financières	3 888 118,05
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	3 888 118,05
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	150 912,73
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-468 245,29
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-317 332,56
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 570 785,49
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	663 813,33
Sous-total revenus nets I = (C+D)	4 234 598,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	6 367 588,53
Frais de transactions externes et frais de cession	-287 085,13
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 080 503,40
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	574 783,04
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	6 655 286,44

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 055 706,29
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	3 055 706,29
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 504 821,64
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 560 527,93
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	15 450 413,19

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	130 841 496,20	150 861 905,22	143 213 178,48	170 788 446,61	223 673 389,35
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A en EUR					
Actif net	50 716 453,88	57 816 486,98	56 204 753,57	54 559 841,14	94 157 011,89
Nombre de titres	2 063 967,72614	2 035 382,35710	2 145 494,25540	1 808 517,79540	2 901 214,01360
Valeur liquidative unitaire	24,572	28,405	26,196	30,168	32,454
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,59	1,33	0,37	1,39	0,96
Capitalisation unitaire sur revenu	0,35	0,44	0,53	0,51	0,66
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B en EUR					
Actif net	68 322 128,41	80 501 555,06	76 339 856,88	99 274 525,21	112 743 601,80
Nombre de titres	2 947 727,35690	3 011 719,57050	3 104 315,00100	3 513 122,50780	3 716 236,95610
Valeur liquidative unitaire	23,177	26,729	24,591	28,258	30,338
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,50	1,26	0,35	1,30	0,90
Capitalisation unitaire sur revenu	0,28	0,35	0,44	0,42	0,55
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C en EUR					
Actif net	11 802 913,91	12 543 863,18	10 668 568,03	16 954 080,26	16 772 775,66
Nombre de titres	525 420,45830	486 456,57580	451 734,64270	627 338,61080	580 336,27060
Valeur liquidative unitaire	22,463	25,786	23,616	27,025	28,901
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,46	1,22	0,33	1,25	0,86
Capitalisation unitaire sur revenu	0,17	0,23	0,32	0,30	0,42

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- Les instruments financiers non cotés émis par des entreprises solidaires sont évalués de la manière suivante :

• INCO INVESTISSEMENT : les actions sont valorisées à 93,92 € sur la base des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2023 certifiés le 11 juillet 2024, en utilisant une méthode fondée sur les capitaux propres. Ces titres représentent 3,69 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ». Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31 décembre 2024.

Les modalités de valorisation de ces titres, telles décrites ci-dessus, sont prévues par le Règlement du fonds et conformes aux dispositions réglementaires propres aux FCPE. Il n'existe pas de marché de négociation de ces instruments

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net Hors OPC	0,30 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 650,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	Entreprise
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1,158 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Actions : 0,20% Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net Hors OPC	0,30 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 650,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1,158 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Actions : 0,20% Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

Parts C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net Hors OPC	0,88 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 650,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1,158 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Actions : 0,20% Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 656,00 euro, ils sont pris en charge par le fonds.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds. Des frais de RTO (routage et transmission d'ordres), calculés sur le montant des transactions de marché et perçus par Amundi Intermédiation en rémunération de ses services d'exécution, ont été payés par le fonds à hauteur de 7319.83 Euros.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B	Capitalisation	Capitalisation
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A	Capitalisation	Capitalisation
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	170 788 446,61
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	59 058 784,25
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 881 304,66
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 570 785,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 080 503,40
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3 055 706,29
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	467,97 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	223 673 389,35

(*) 31/12/2024 : Soulte sur fusion sur 159051 -159052 au 27/06/2024

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A"		
Parts souscrites durant l'exercice	1 328 883,85180	42 784 482,50
Parts rachetées durant l'exercice	-236 187,63360	-7 596 140,54
Solde net des souscriptions/rachats	1 092 696,21820	35 188 341,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 901 214,01360	
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B"		
Parts souscrites durant l'exercice	526 543,60400	15 972 538,15
Parts rachetées durant l'exercice	-323 429,15570	-9 642 447,10
Solde net des souscriptions/rachats	203 114,44830	6 330 091,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 716 236,95610	
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C"		
Parts souscrites durant l'exercice	10 638,19120	301 763,60
Parts rachetées durant l'exercice	-57 640,53140	-1 642 717,02
Solde net des souscriptions/rachats	-47 002,34020	-1 340 953,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	580 336,27060	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A" 990000093539	Capitalisation	Capitalisation	EUR	94 157 011,89	2 901 214,0136 0	32,454
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B" 990000097329	Capitalisation	Capitalisation	EUR	112 743 601,80	3 716 236,9561 0	30,338
EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C" 990000117359	Capitalisation	Capitalisation	EUR	16 772 775,66	580 336,27060	28,901

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-	ROYAUME-UNI +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	128 216,65	48 004,96	31 867,79	15 997,45	8 287,90	6 378,14
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	128 216,65					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	832,02	0,00	0,00	0,00	832,02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	832,02

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	832,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	832,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 NOK +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 205,87	1 639,80	1 499,11	914,01	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 205,87	1 639,80	1 499,11	914,01	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BFNM3B99	iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	26 154 762,20
FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	23 071 908,05
FR001400EC14	SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	9 422 608,42
FR001400N9G6	SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	8 382 812,20
FR0013312949	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR FS C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	27 561 087,62
Total						94 593 178,49

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	119 749,99
Total des créances		119 749,99
Dettes		
	Rachats à payer	62 334,30
	Frais de gestion fixe	24 778,27
	Autres dettes	1 094,48
Total des dettes		88 207,05
Total des créances et des dettes		31 542,94

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	215 518,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	101 808,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			68 438 416,29
	FR001400EC14	SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	9 422 608,42
	FR001400N9G6	SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A	8 382 812,20
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	23 071 908,05
	FR0013312949	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR FS C	27 561 087,62
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			68 438 416,29

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	4 234 598,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	4 234 598,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 234 598,82

Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 916 824,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 916 824,39
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 916 824,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 916 824,39
Total	1 916 824,39
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 073 125,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 073 125,69
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 073 125,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 073 125,69
Total	2 073 125,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	244 648,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	244 648,74
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	244 648,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	244 648,74
Total	244 648,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 655 286,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	6 655 286,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 655 286,44

Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 799 852,56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 799 852,56
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 799 852,56
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 799 852,56
Total	2 799 852,56
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 355 424,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 355 424,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 355 424,55
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 355 424,55
Total	3 355 424,55
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	500 009,33
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	500 009,33
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	500 009,33
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	500 009,33
Total	500 009,33
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			128 216 646,80	57,32
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			119 961 548,40	53,63
Assurance			7 387 741,78	3,30
ALLIANZ SE-REG	EUR	9 477	2 804 244,30	1,25
AXA SA	EUR	44 478	1 526 484,96	0,68
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 458	1 197 291,80	0,54
PRUDENTIAL PLC	GBP	242 079	1 859 720,72	0,83
Automobiles			3 630 316,32	1,62
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	17 946	661 310,10	0,30
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	23 231	1 249 827,80	0,55
RENAULT SA	EUR	21 229	998 824,45	0,45
STELLANTIS NV	EUR	56 972	720 353,97	0,32
Banques commerciales			12 718 635,87	5,68
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	124 990	1 100 661,94	0,49
CAIXABANK SA	EUR	251 132	1 314 927,15	0,59
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	28 131	1 678 295,46	0,75
ING GROEP NV	EUR	3 653	55 269,89	0,02
INTESA SANPAOLO	EUR	989 547	3 822 620,06	1,70
KBC GROUP NV	EUR	42 531	3 170 260,74	1,42
NATWEST GROUP PLC	GBP	237 648	1 152 442,91	0,52
SOCIETE GENERALE SA	EUR	15 617	424 157,72	0,19
Boissons			3 826 471,85	1,71
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	23 057	1 112 500,25	0,50
HEINEKEN NV	EUR	24 278	1 667 898,60	0,74
PERNOD RICARD	EUR	9 597	1 046 073,00	0,47
Composants automobiles			1 346 305,16	0,60
FORVIA	EUR	74 747	648 803,96	0,29
MICHELIN (CGDE)	EUR	21 934	697 501,20	0,31
Conglomérats industriels			5 041 340,16	2,25
SIEMENS AG-REG	EUR	26 736	5 041 340,16	2,25
Construction et ingénierie			2 255 628,14	1,01
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	35 604	915 022,80	0,41
VINCI SA	EUR	13 441	1 340 605,34	0,60
Courrier, fret aérien et logistique			747 526,02	0,33
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	21 999	747 526,02	0,33
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 413 100,79	1,08
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	51 366	515 714,64	0,23
NN GROUP NV	EUR	40 399	1 699 585,93	0,76
WORLDLINE SA	EUR	23 331	197 800,22	0,09
Distribution spécialisée			2 216 089,36	0,99
AVOLTA AG	CHF	19 617	757 417,96	0,34
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	29 385	1 458 671,40	0,65

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			5 022 399,79	2,25
ENEL SPA	EUR	283 022	1 948 889,49	0,87
IBERDROLA SA	EUR	231 091	3 073 510,30	1,38
Equipement et services pour l'énergie			1 499 113,01	0,67
SUBSEA 7 SA	NOK	98 179	1 499 113,01	0,67
Equipements électriques			2 297 463,30	1,03
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9 537	2 297 463,30	1,03
Equipements et fournitures médicaux			2 728 483,60	1,22
ESSILORLUXOTTICA	EUR	11 581	2 728 483,60	1,22
Gestion immobilière et développement			3 818 783,40	1,71
VONOVIA SE	EUR	130 245	3 818 783,40	1,71
Grands magasins et autres			1 479 849,80	0,66
PROSUS NV	EUR	38 588	1 479 849,80	0,66
Industrie aérospatiale et défense			4 038 873,73	1,81
AIRBUS SE	EUR	14 726	2 279 290,28	1,02
SAFRAN SA	EUR	5 389	1 143 006,90	0,51
THALES	EUR	4 447	616 576,55	0,28
Logiciels			7 305 963,50	3,27
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	9 349	637 601,80	0,29
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	27 269	913 511,50	0,41
SAP SE	EUR	24 354	5 754 850,20	2,57
Machines			1 922 487,87	0,86
KONE OYJ-B	EUR	21 457	1 008 479,00	0,45
SKF AB-B SHARES	SEK	50 451	914 008,87	0,41
Marchés de capitaux			652 022,37	0,29
BANCO SANTANDER SA	EUR	146 046	652 022,37	0,29
Media			788 671,00	0,35
PUBLICIS GROUPE	EUR	7 657	788 671,00	0,35
Métaux et minerais			1 829 164,17	0,82
ACERINOX SA	EUR	67 244	635 455,80	0,28
RIO TINTO PLC	GBP	20 957	1 193 708,37	0,54
Pétrole et gaz			2 842 966,53	1,27
TOTALENERGIES SE	EUR	53 269	2 842 966,53	1,27
Producteur et commerce d'énergie indépendants			2 997 015,08	1,34
AIR LIQUIDE SA	EUR	19 099	2 997 015,08	1,34
Produits alimentaires			1 808 460,16	0,81
DANONE	EUR	17 434	1 135 302,08	0,51
UNILEVER PLC	EUR	12 266	673 158,08	0,30
Produits chimiques			1 498 598,12	0,67
BASF SE	EUR	21 302	904 482,92	0,40
SYENSQO SA	EUR	8 420	594 115,20	0,27
Produits de soins personnels			2 763 173,55	1,24
L'OREAL	EUR	8 083	2 763 173,55	1,24

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			5 803 836,23	2,59
EUROAPI SASU	EUR	1 850	5 328,00	0,00
MERCK KGAA	EUR	8 942	1 250 985,80	0,56
NOVARTIS AG-REG	CHF	9 363	882 382,17	0,39
SANOFI	EUR	39 099	3 665 140,26	1,64
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 749 276,25	1,23
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	24 020	2 058 514,00	0,92
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	9 805	690 762,25	0,31
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			7 987 506,60	3,57
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 128	1 189 126,40	0,53
ASML HOLDING NV	EUR	9 210	6 250 827,00	2,80
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	17 438	547 553,20	0,24
Services aux collectivités			1 746 410,62	0,78
E.ON SE	EUR	99 058	1 113 907,21	0,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	23 331	632 503,41	0,28
Services aux entreprises			655 247,16	0,29
PLUXEE NV	EUR	35 010	655 247,16	0,29
Services de télécommunication diversifiés			3 259 600,92	1,46
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	112 828	3 259 600,92	1,46
Services financiers diversifiés			2 608 307,20	1,17
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	11 728	2 608 307,20	1,17
Services liés aux technologies de l'information			805 457,95	0,36
CAPGEMINI SE	EUR	5 093	805 457,95	0,36
Textiles, habillement et produits de luxe			7 469 261,04	3,34
HERMES INTERNATIONAL	EUR	552	1 281 744,00	0,57
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8 308	5 279 734,00	2,36
PUMA SE	EUR	20 464	907 783,04	0,41
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 255 098,40	3,69
Marchés de capitaux			8 255 098,40	3,69
INCO INVESTISSEMENT	EUR	87 895	8 255 098,40	3,69
TITRES D'OPC			94 593 178,49	42,29
OPCVM			58 649 278,67	26,22
Gestion collective			58 649 278,67	26,22
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	3 188 050	26 154 762,20	11,70
SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	EUR	87 476,89208	9 422 608,42	4,21
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	227 998,28574	23 071 908,05	10,31
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			35 943 899,82	16,07
Gestion collective			35 943 899,82	16,07
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A	EUR	83 300	8 382 812,20	3,75
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ANS ISR FS C	EUR	7 009,07574	27 561 087,62	12,32
Total			222 809 825,29	99,61

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	222 809 825,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	951 771,11
Autres passifs (-)	-88 207,05
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	223 673 389,35

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A	EUR	2 901 214,01360	32,454
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B	EUR	3 716 236,95610	30,338
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C	EUR	580 336,27060	28,901

EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	170 256 674,65	142 676 143,29
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	117 965 797,53	104 822 506,63
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	109 602 505,03	96 244 462,63
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 363 292,50	8 578 044,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	47 237 224,25	34 343 998,67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	47 237 224,25	34 343 998,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 875,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 875,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	5 044 777,87	3 509 637,99
CRÉANCES	589 430,08	6 341,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	589 430,08	6 341,80
COMPTES FINANCIERS	661 203,79	674 601,67
Liquidités	661 203,79	674 601,67
TOTAL DE L'ACTIF	171 507 308,52	143 357 086,76

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 278 294,09	138 499 240,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 883 635,59	2 040 002,56
Résultat de l'exercice (a,b)	2 626 516,93	2 673 935,36
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	170 788 446,61	143 213 178,48
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 874,99	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 874,99	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 874,99	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	709 986,92	143 908,28
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	709 986,92	143 908,28
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	171 507 308,52	143 357 086,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0324	1 135 750,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	31 290,20	1 574,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 725 332,22	2 812 228,28
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	10 851,77	18 598,55
Produits sur titres de créances	42 773,88	10 906,93
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 810 248,07	2 843 308,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 862,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	3 862,58
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 810 248,07	2 839 445,46
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	391 951,40	378 521,18
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	132 282,20	127 732,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	2 550 578,87	2 588 656,32
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	75 938,06	85 279,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	2 626 516,93	2 673 935,36

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- Les instruments financiers non cotés émis par des entreprises solidaires sont évalués de la manière suivante :

- France Active Investissement : les actions de catégories B détenues par le FCPE sont évaluées à leur valeur nominale augmentée de l'affection du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 hors réserves solidaires, sans intervention d'un expert. En effet, la valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Cette valorisation est établie à 104,18 € sur la base d'une attestation sur la méthodologie et le prix de l'action, établie par le commissaire aux comptes de la société France Active Investissement le 31 mai 2023. Ces titres

représentent 0,97 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

- Foncière Habitat & Humanisme : les actions sont valorisées à 150 € sur la base d'un rapport établi par la société FG2H, société gérante de la Foncière HH le 20 avril 2021, en utilisant la méthode suivante : capitaux propres stricto sensu + cash-flow actualisé + valeur terminale actualisée – valeur nette comptable corrigée, le résultat étant divisé par le nombre des actions. Ces titres représentent 0,25 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires. La valorisation des actions au 20 avril 2023 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 de l'entreprise.
- INCO INVESTISSEMENT : les actions sont valorisées à 94,36 € sur la base des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2022 certifiés le 21 juin 2023, en utilisant une méthode fondée sur les capitaux propres. Ces titres représentent 3,68 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 29 décembre 2023.

Les modalités de valorisation de ces titres, telles décrites ci-dessus, sont prévues par le Règlement du fonds et conformes aux dispositions réglementaires propres aux FCPE. Il n'existe pas de marché de négociation de ces instruments.

- Les Billets à ordre émis par des entreprises solidaires sont évaluées de la manière suivante :

Le FCPE est investi sur des billets à ordre émis par des entreprises solidaires. Ces billets à ordre constituent des investissements solidaires. Ils représentent 2,95 % de l'actif net du FCPE. Ces instruments ont une échéance supérieure à trois mois. Compte tenu de l'orientation spécifique de gestion du FCPE et du caractère particulier de ces billets à ordre, et en l'absence de marché pour la négociation de ces instruments, la valeur de marché retenue par la société de gestion correspond au prix de revient augmenté des intérêts courus. Cette valorisation ne prend pas en compte le risque de taux éventuel des billets à ordre. La valorisation de ces instruments ne tient pas compte de la valeur théorique des spreads des entités émettrices des billets à ordre.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net Hors OPC	0,30 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 746,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	Entreprise
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1,158 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Actions : 0,20% Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net Hors OPC	0,30 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 746,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1,158 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Actions : 0,20% Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

Parts C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net Hors OPC	0,88 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 746,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	1,158 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Actions : 0,20% Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A	Capitalisation	Capitalisation
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B	Capitalisation	Capitalisation
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	143 213 178,48	150 861 905,22
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	36 605 278,28	16 552 182,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-30 479 560,05	-12 419 739,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 780 449,63	8 228 273,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 855 103,25	-5 924 148,83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	138 898,86	9 250,01
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 832,68	-3 325,00
Frais de transactions	-346 830,56	-340 820,32
Différences de change	125 557,92	-112 309,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 057 956,11	-16 300 385,15
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>20 244 888,98</i>	<i>9 186 932,87</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 186 932,87</i>	<i>-25 487 318,02</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	8 875,00	73 640,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>8 875,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>73 640,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 550 578,87	2 588 656,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	170 788 446,61	143 213 178,48

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	36 605 278,28	16 552 182,49
Versements de la réserve spéciale de participation	6 388 427,04	4 832 619,53
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	3 108 602,94	1 831 998,56
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	3 532 286,61	1 657 437,27
Abondements de l'entreprise	1 996 490,07	1 302 471,09
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	21 579 471,62	6 927 656,04
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	30 479 560,05	12 419 739,97
Rachats	9 182 071,89	6 894 086,83
Transferts à destination d'un autre OPC	21 297 488,16	5 525 653,14

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Billets à ordre	5 044 777,87	2,95
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	5 044 777,87	2,95
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 135 750,00	0,67
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 135 750,00	0,67

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	5 044 777,87	2,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	661 203,79	0,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	2 027 533,33	1,19	2 506 994,54	1,47	510 250,00	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	661 203,79	0,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 741 096,47	1,60	2 572 638,70	1,51	1 190 544,18	0,70	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	393 958,01
	Souscriptions à recevoir	114 601,77
	Dépôts de garantie en espèces	80 870,30
TOTAL DES CRÉANCES		589 430,08
DETTES		
	Achats à règlement différé	644 132,07
	Rachats à payer	38 464,63
	Frais de gestion fixe	25 978,83
	Autres dettes	1 411,39
TOTAL DES DETTES		709 986,92
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-120 556,84

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A"		
Parts souscrites durant l'exercice	293 853,54260	8 547 713,24
Parts rachetées durant l'exercice	-630 830,00260	-18 238 635,36
Solde net des souscriptions/rachats	-336 976,46000	-9 690 922,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 808 517,79540	
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B"		
Parts souscrites durant l'exercice	819 125,06750	22 334 263,98
Parts rachetées durant l'exercice	-410 317,56070	-11 099 805,80
Solde net des souscriptions/rachats	408 807,50680	11 234 458,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 513 122,50780	
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C"		
Parts souscrites durant l'exercice	219 934,41950	5 723 301,06
Parts rachetées durant l'exercice	-44 330,45140	-1 141 118,89
Solde net des souscriptions/rachats	175 603,96810	4 582 182,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	627 338,61080	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C"	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	184 992,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	74 676,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			35 386 023,37
	FR0010738138	MHGA OBLIG 1-3 ISR	4 061 722,14
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	7 199 494,23
	FR0013312949	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR	24 124 807,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			35 386 023,37

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 626 516,93	2 673 935,36
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 626 516,93	2 673 935,36

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	936 128,03	1 146 838,54
Total	936 128,03	1 146 838,54

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 500 816,91	1 381 566,76
Total	1 500 816,91	1 381 566,76

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	189 571,99	145 530,06
Total	189 571,99	145 530,06

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 883 635,59	2 040 002,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	7 883 635,59	2 040 002,56

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 516 250,07	799 208,55
Total	2 516 250,07	799 208,55

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 583 137,00	1 088 074,44
Total	4 583 137,00	1 088 074,44

	29/12/2023	30/12/2022
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	784 248,52	152 719,57
Total	784 248,52	152 719,57

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	136 639 840,29	130 841 496,20	150 861 905,22	143 213 178,48	170 788 446,61
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A en EUR					
Actif net	50 665 424,78	50 716 453,88	57 816 486,98	56 204 753,57	54 559 841,14
Nombre de titres	1 998 602,83752	2 063 967,72614	2 035 382,35710	2 145 494,25540	1 808 517,79540
Valeur liquidative unitaire	25,350	24,572	28,405	26,196	30,168
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,35	-1,59	1,33	0,37	1,39
Capitalisation unitaire sur résultat	0,52	0,35	0,44	0,53	0,51
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B en EUR					
Actif net	71 183 690,74	68 322 128,41	80 501 555,06	76 339 856,88	99 274 525,21
Nombre de titres	2 969 184,63910	2 947 727,35690	3 011 719,57050	3 104 315,00100	3 513 122,50780
Valeur liquidative unitaire	23,974	23,177	26,729	24,591	28,258
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,33	-1,50	1,26	0,35	1,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,45	0,28	0,35	0,44	0,42
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C en EUR					
Actif net	14 790 724,77	11 802 913,91	12 543 863,18	10 668 568,03	16 954 080,26
Nombre de titres	633 696,26480	525 420,45830	486 456,57580	451 734,64270	627 338,61080
Valeur liquidative unitaire	23,340	22,463	25,786	23,616	27,025
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,32	-1,46	1,22	0,33	1,25
Capitalisation unitaire sur résultat	0,34	0,17	0,23	0,32	0,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	12 261	2 966 548,95	1,73
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	7 270	1 355 855,00	0,79
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	19 821	889 070,96	0,52
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	126 092	2 742 501,00	1,61
E.ON AG NOM.	EUR	71 702	871 179,30	0,51
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	23 310	1 458 040,50	0,86
MERCK KGA	EUR	5 219	752 057,90	0,44
SAP SE	EUR	30 049	4 191 234,52	2,45
SIEMENS AG-REG	EUR	20 942	3 558 464,64	2,08
VONOVIA SE	EUR	47 821	1 364 811,34	0,80
TOTAL ALLEMAGNE			20 149 764,11	11,79
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	28 880	1 695 833,60	0,99
TOTAL BELGIQUE			1 695 833,60	0,99
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	8 500	551 480,00	0,32
CAIXABANK S.A.	EUR	226 077	842 362,90	0,50
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	36 083	557 662,77	0,33
IBERDROLA SA	EUR	210 406	2 497 519,22	1,47
INDITEX	EUR	26 768	1 055 462,24	0,61
TOTAL ESPAGNE			5 504 487,13	3,23
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	10 298	465 057,68	0,27
OUTOKUMPU OY A	EUR	176 639	792 049,28	0,47
TOTAL FINLANDE			1 257 106,96	0,74
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	13 339	2 349 264,68	1,37
ARKEMA	EUR	7 009	721 927,00	0,42
AXA	EUR	72 071	2 125 373,79	1,25
CAPGEMINI SE	EUR	4 637	875 233,75	0,51
DANONE	EUR	23 363	1 370 940,84	0,80
DASSAULT SYST.	EUR	24 841	1 098 841,64	0,65
ELIS	EUR	97 586	1 843 399,54	1,07
ESSILORLUXOTTICA	EUR	10 344	1 878 470,40	1,10
EUROAPI SASU	EUR	1 672	9 580,56	0,01
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	39 030	796 992,60	0,46
L'OREAL	EUR	5 801	2 614 220,65	1,53
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	9 320	6 837 152,00	4,00
ORANGE	EUR	156 662	1 614 245,25	0,95
PERNOD RICARD	EUR	8 757	1 398 930,75	0,82
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	13 879	1 165 836,00	0,69
RENAULT SA	EUR	41 133	1 518 013,37	0,89
SAFRAN SA	EUR	6 570	1 047 652,20	0,61
SAINT-GOBAIN	EUR	29 547	1 969 603,02	1,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANOFI	EUR	30 315	2 721 074,40	1,60
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	8 660	1 574 214,80	0,93
SOCIETE GENERALE SA	EUR	67 684	1 626 108,10	0,95
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	18 829	1 875 744,98	1,10
SPIE SA	EUR	54 481	1 541 812,30	0,90
SR TELEPERFORMANCE	EUR	5 323	702 902,15	0,41
TOTALENERGIES SE	EUR	76 455	4 709 628,00	2,76
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	18 903	539 869,68	0,31
VINCI SA	EUR	20 002	2 274 227,40	1,33
VIVENDI	EUR	151 223	1 463 233,75	0,86
WORLDLINE SA	EUR	21 228	332 642,76	0,19
TOTAL FRANCE			50 597 136,36	29,62
IRLANDE				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	171 354	1 408 187,17	0,83
TOTAL IRLANDE			1 408 187,17	0,83
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	257 719	1 734 448,87	1,02
ENI SPA	EUR	98 626	1 513 711,85	0,89
INTESA SANPAOLO	EUR	741 360	1 959 785,16	1,14
TOTAL ITALIE			5 207 945,88	3,05
LUXEMBOURG				
SUBSEA 7	NOK	90 299	1 190 544,18	0,69
TOTAL LUXEMBOURG			1 190 544,18	0,69
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	8 623	1 205 322,94	0,70
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	861	404 626,95	0,23
ASML HOLDING NV	EUR	8 384	5 715 372,80	3,35
HEINEKEN	EUR	16 348	1 503 035,12	0,88
ING GROEP NV	EUR	119 861	1 621 239,89	0,95
NN GROUP NV	EUR	52 219	1 866 829,25	1,09
PROSUS NV	EUR	44 080	1 189 498,80	0,70
ROYAL PHILIPS	EUR	679	14 316,72	0,01
STELLANTIS NV	EUR	57 790	1 221 969,55	0,72
TOTAL PAYS-BAS			14 742 212,02	8,63
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMERICAN	GBP	43 153	978 508,74	0,58
ASTRAZENECA PLC	GBP	8 590	1 047 741,79	0,61
NATWEST GROUP PLC	GBP	216 426	546 388,17	0,32
TOTAL ROYAUME-UNI			2 572 638,70	1,51
SUISSE				
DSM FIRMENICH	EUR	7 416	682 272,00	0,40
DUFREY AG-REG	CHF	32 328	1 154 870,67	0,68
NOVARTIS AG-REG	CHF	17 307	1 586 225,80	0,92
STMICROELECTRONICS NV	EUR	40 961	1 853 280,45	1,09
TOTAL SUISSE			5 276 648,92	3,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			109 602 505,03	64,17
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	15 925	1 659 066,50	0,97
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	2 799	419 850,00	0,25
INCO INVESTISSEMENT	EUR	66 600	6 284 376,00	3,68
TOTAL FRANCE			8 363 292,50	4,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 363 292,50	4,90
TOTAL Actions et valeurs assimilées			117 965 797,53	69,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MHGA OBLIG 1-3 ISR	EUR	35 203	4 061 722,14	2,38
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	59 443	7 199 494,23	4,21
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR	EUR	6 306,41529	24 124 807,00	14,13
TOTAL FRANCE			35 386 023,37	20,72
IRLANDE				
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	1 578 897	11 851 200,88	6,94
TOTAL IRLANDE			11 851 200,88	6,94
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			47 237 224,25	27,66
TOTAL Organismes de placement collectif			47 237 224,25	27,66
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	25	8 875,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			8 875,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			8 875,00	0,00
TOTAL Instruments financier à terme			8 875,00	0,00
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	EUR	-8 874,99	-8 874,99	0,00
TOTAL Appel de marge			-8 874,99	0,00
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
HABI ET HUMA 1.0% 22-12-25	EUR	500 000	510 250,00	0,30
HABI ET HUMA 2.8% 29-01-24	EUR	2 000 000	2 027 533,33	1,19
HABI ET HUMA 3.2% 19-04-24	EUR	2 500 000	2 506 994,54	1,46
TOTAL Billets à ordre			5 044 777,87	2,95
TOTAL Autres instruments financiers			5 044 777,87	2,95
Créances			589 430,08	0,35
Dettes			-709 986,92	-0,42
Comptes financiers			661 203,79	0,39
Actif net			170 788 446,61	100,00

Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "B	EUR	3 513 122,50780	28,258
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "C	EUR	627 338,61080	27,025
Parts EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES "A	EUR	1 808 517,79540	30,168

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES (Part A - 990000093539)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/11/2006

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres. L'indicateur de référence du FCPE est l'indice composite suivant : -70 % MSCI EMU NR (dividendes nets réinvestis / cours de clôture), -15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis / cours de clôture), -15 % ESTR capitalisé (Euro Overnight Average). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon l'approche « Best in class » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : L'objectif de gestion s'appuie, à travers des titres détenus en direct et/ou des OPC de la zone euro, sur des actions de la zone euro de sociétés de grandes, moyennes et de petites capitalisations. La gestion Actions pratiquée est de type fondamental. En premier lieu, une analyse en profondeur des aspects macro-économiques est effectuée (activité, politiques monétaires, budgétaires, devises, taux d'intérêt). Ensuite, il est procédé à une analyse des aspects sectoriels en fonction du cycle économique et des valorisations boursières. Enfin, une étude des entreprises (stratégie, diversification géographique, qualité des produits, rentabilité, croissance...) est menée afin d'aboutir à la sélection de valeurs et à la construction du portefeuille du Fonds.

Instruments utilisés :

Le Fonds est composé comme suit : Actions : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des actions et titres assimilés de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou dans la limite de 10 % de l'actif net, en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 50 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 %, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). L'investissement dans des titres non libellés en Euro est limité à 10 % de l'actif net du Fonds. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 6. Titres solidaires (titres de capital et/ou titres de créance) : Le Fonds est un fonds dit « solidaire ». A ce titre, il a vocation à être investi entre 5 % et 10 % de son actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de Fonds professionnels à vocation générale ou en titres émis par des sociétés de capital-risque sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants (dont des OPC indiciels / trackers dans la limite de 50 % de l'actif net) : - OPC actions jusqu'à 100 % de son actif net. - OPC obligataires et/ou monétaires jusqu'à 50 % de son actif net. - OPC multi-actifs jusqu'à 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. « Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque actions dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Le Fonds ne recourt pas aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Pour vos demandes d'opérations (souscriptions, rachats, arbitrages), nous vous invitons à vous rapprocher de votre teneur de compte pour connaître ses modalités de réception-transmission de vos demandes individuelles.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 890,00 €	2 940,00 €
	Rendement annuel moyen	-71,10%	-21,72%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 750,00 €	8 930,00 €
	Rendement annuel moyen	-12,50%	-2,24%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 420,00 €	12 200,00 €
	Rendement annuel moyen	4,20%	4,06%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 000,00 €	13 980,00 €
	Rendement annuel moyen	30,00%	6,93%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2014 et le 30/09/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 31/05/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	37,86 €	232,77 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,38%	0,39%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,45% avant déduction des coûts et de 4,06% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,14% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	13,50 €
Coûts de transaction	0,24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24,36 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
 Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : AMUNDI TC, SG
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES (Part B - 990000097329)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/11/2006

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres. L'indicateur de référence du FCPE est l'indice composite suivant : -70 % MSCI EMU NR (dividendes nets réinvestis / cours de clôture), -15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis / cours de clôture), -15 % ESTR capitalisé (Euro Overnight Average). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon l'approche « Best in class » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : L'objectif de gestion s'appuie, à travers des titres détenus en direct et/ou des OPC de la zone euro, sur des actions de la zone euro de sociétés de grandes, moyennes et de petites capitalisations. La gestion Actions pratiquée est de type fondamental. En premier lieu, une analyse en profondeur des aspects macro-économiques est effectuée (activité, politiques monétaires, budgétaires, devises, taux d'intérêt). Ensuite, il est procédé à une analyse des aspects sectoriels en fonction du cycle économique et des valorisations boursières. Enfin, une étude des entreprises (stratégie, diversification géographique, qualité des produits, rentabilité, croissance...) est menée afin d'aboutir à la sélection de valeurs et à la construction du portefeuille du Fonds.

Instruments utilisés :

Le Fonds est composé comme suit : Actions : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des actions et titres assimilés de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou dans la limite de 10 % de l'actif net, en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 50 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 %, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). L'investissement dans des titres non libellés en Euro est limité à 10 % de l'actif net du Fonds. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 6. Titres solidaires (titres de capital et/ou titres de créance) : Le Fonds est un fonds dit « solidaire ». A ce titre, il a vocation à être investi entre 5 % et 10 % de son actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de Fonds professionnels à vocation générale ou en titres émis par des sociétés de capital-risque sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants (dont des OPC indiciels / trackers dans la limite de 50 % de l'actif net) : - OPC actions jusqu'à 100 % de son actif net. - OPC obligataires et/ou monétaires jusqu'à 50 % de son actif net. - OPC multi-actifs jusqu'à 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. « Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque actions dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Le Fonds ne recourt pas aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Pour vos demandes d'opérations (souscriptions, rachats, arbitrages), nous vous invitons à vous rapprocher de votre teneur de compte pour connaître ses modalités de réception-transmission de vos demandes individuelles.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 890,00 €	2 940,00 €
	Rendement annuel moyen	-71,10%	-21,72%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730,00 €	8 650,00 €
	Rendement annuel moyen	-12,70%	-2,86%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 390,00 €	11 960,00 €
	Rendement annuel moyen	3,90%	3,64%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 960,00 €	13 820,00 €
	Rendement annuel moyen	29,60%	6,68%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2014 et le 30/11/2019

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 31/05/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	59,73 €	361,52 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,60%	0,62%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,26% avant déduction des coûts et de 3,64% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	35,20 €
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24,53 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
 Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : AMUNDI TC, SG
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES (Part C - 990000117359)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/11/2006

DURÉE ET RÉLIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres. L'indicateur de référence du FCPE est l'indice composite suivant : -70 % MSCI EMU NR (dividendes nets réinvestis / cours de clôture), -15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis / cours de clôture), -15 % ESTR capitalisé (Euro Overnight Average). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon l'approche « Best in class » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : L'objectif de gestion s'appuie, à travers des titres détenus en direct et/ou des OPC de la zone euro, sur des actions de la zone euro de sociétés de grandes, moyennes et de petites capitalisations. La gestion Actions pratiquée est de type fondamental. En premier lieu, une analyse en profondeur des aspects macro-économiques est effectuée (activité, politiques monétaires, budgétaires, devises, taux d'intérêt). Ensuite, il est procédé à une analyse des aspects sectoriels en fonction du cycle économique et des valorisations boursières. Enfin, une étude des entreprises (stratégie, diversification géographique, qualité des produits, rentabilité, croissance...) est menée afin d'aboutir à la sélection de valeurs et à la construction du portefeuille du Fonds.

Instruments utilisés :

Le Fonds est composé comme suit : Actions : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des actions et titres assimilés de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou dans la limite de 10 % de l'actif net, en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 50 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 %, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). L'investissement dans des titres non libellés en Euro est limité à 10 % de l'actif net du Fonds. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 6. Titres solidaires (titres de capital et/ou titres de créance) : Le Fonds est un fonds dit « solidaire ». A ce titre, il a vocation à être investi entre 5 % et 10 % de son actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de Fonds professionnels à vocation générale ou en titres émis par des sociétés de capital-risque sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants (dont des OPC indiciels / trackers dans la limite de 50 % de l'actif net) : - OPC actions jusqu'à 100 % de son actif net. - OPC obligataires et/ou monétaires jusqu'à 50 % de son actif net. - OPC multi-actifs jusqu'à 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. « Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque actions dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Le Fonds ne recourt pas aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Pour vos demandes d'opérations (souscriptions, rachats, arbitrages), nous vous invitons à vous rapprocher de votre teneur de compte pour connaître ses modalités de réception-transmission de vos demandes individuelles.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 900,00 €	2 940,00 €
	Rendement annuel moyen	-71,00%	-21,72%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 690,00 €	8 640,00 €
	Rendement annuel moyen	-13,10%	-2,88%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 350,00 €	11 800,00 €
	Rendement annuel moyen	3,50%	3,37%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 900,00 €	13 520,00 €
	Rendement annuel moyen	29,00%	6,22%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2019 et le 31/05/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	101,83 €	613,33 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,02%	1,05%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,42% avant déduction des coûts et de 3,37% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	77,00 €
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24,83 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
 Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : AMUNDI TC, SG
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

Actif net du portefeuille : 223,67 M€

Valeur liquidative de la part : 32,454 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds a vocation à être investi à hauteur minimum de 50% en actions de la zone euro. Le solde est investi sur les marchés monétaires et obligataires. Il suit une politique d'investissement socialement responsable. Le fonds est également solidaire et, à ce titre, est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en titres assimilés. Objectif : recherche de la performance des marchés actions avec un risque très important de fluctuations + aide aux entreprises solidaires.



CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 05/01/2007

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification : Multi-actifs offensif

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000093539

Devise : Euro

Indice de référence :
(Dividendes/coupons nets réinvestis)
70% MSCI EMU NR EUR
15% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 5-7 Year
15% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

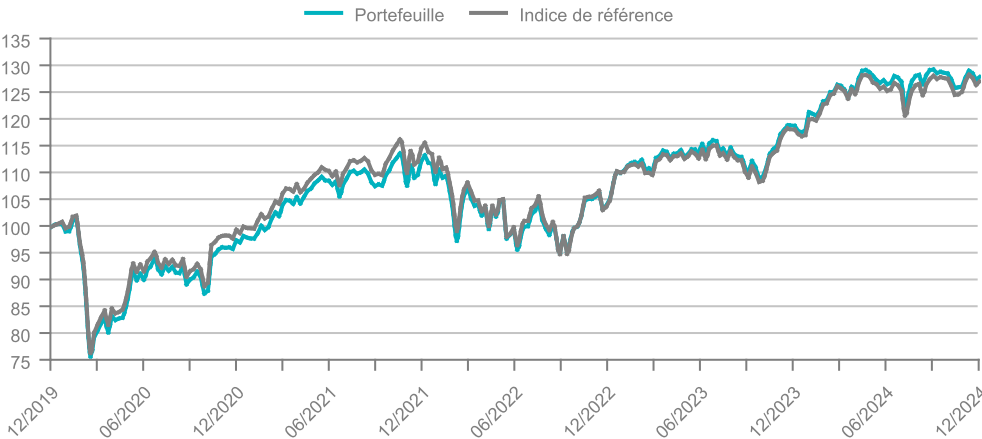
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,14%

Coûts de transaction : 0,24%

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque action
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de change

ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

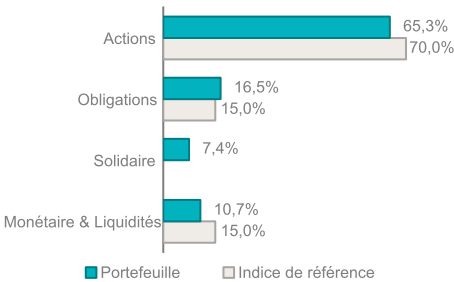


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,78	7,58	7,58	14,25	28,02	57,46
Indice de référence	0,87	7,58	7,58	11,18	27,20	58,59
Performances annualisées (en %)			1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille			7,58	4,54	5,06	4,64
Indice de référence			7,58	3,60	4,93	4,72
Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	7,58	15,16	-7,78	15,60	-3,07	17,40
Indice de référence	7,58	14,76	-9,95	15,68	-1,09	19,87

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	2,79%	Technologie
SAP SE / XETRA	2,57%	Technologie
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,36%	Consommation non essentielle
Valeurs solidaires	Poids	
INCO	3,69%	

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES. Le capital investi n'est pas garanti.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.



INDICATEURS DE RISQUE

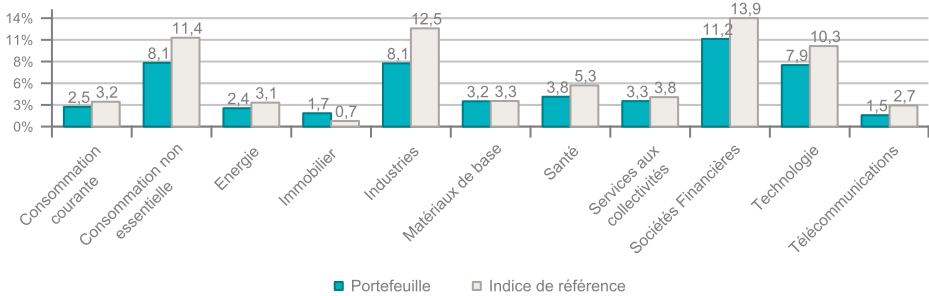
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	8,09	11,84	14,25
Indice de référence (en %)	8,38	11,89	14,34
Tracking error (en %)	1,13	1,33	1,34

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

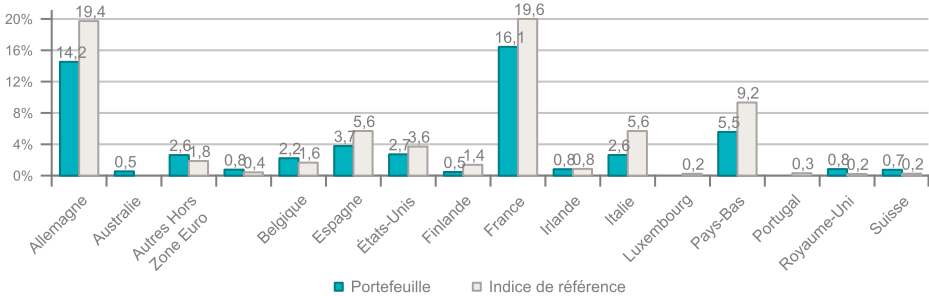
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	0,18%	SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	-0,17%
SIENNA COURT TERME ISR FS-C	0,18%	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR FS-C	-0,14%
SAP SE / XETRA	0,13%	VONOVIA SE	-0,12%
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	0,13%	DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	-0,07%
KBC GROUP NV	0,12%	NN GROUP NV	-0,05%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)

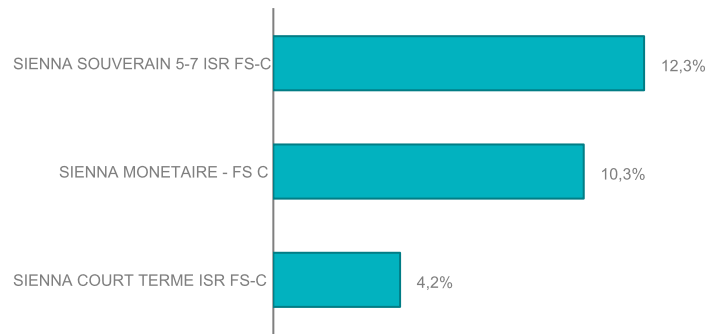


Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

Répartition par support



Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

Le mot du gérant

Malgré une forte remontée du taux à 10 ans américain, les marchés actions européens clôturent 2024 sur une note positive. En décembre, le MSCI EMU NR progressent en effet de +1,39%, soit +9,49% sur l'ensemble de l'année. La fin de l'exercice aura notamment été rythmée par les discours des principales banques centrales, l'instabilité politique en France et en Allemagne, et l'évolution mesurée de la doctrine chinoise pour stimuler sa croissance. Dans ce contexte, la technologie, les valeurs financières et la consommation discrétionnaire s'affichent en hausse. A l'inverse, parmi les baisses, on retrouve l'immobilier qui pâtit d'un environnement de taux longs plus élevés. Sur la période, le fonds affiche une progression comparable à son indicateur de référence grâce à KBC, Erste Group, Intesa Sanpaolo, Avolta et Renault. En ce qui concerne les principaux mouvements du mois, nous avons continué à alléger notre exposition à la France (vente d'Arkema, Vivendi et Orange, allègement de Veolia, Vinci, Safran et Saint-Gobain). Dans le même temps, nous avons initié des positions en Acerinox, SKF, Syensqo, Puma et Kingspan, et réalisé un arbitrage dans l'assurance (allègement en NN Group et achat de Munich Re).



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,94	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	92,58%	99,39%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.



Réseau associatif structuré autour de la première société foncière solidaire en France (créée en 1985) : 1700 familles relogées en 2015 et plus de 20 000 depuis 1985. Pour en savoir plus, www.habitat-humanisme.org



Première société d'investissement solidaire en France (créée en 1989) : 333 entreprises solidaires financées et 12 495 emplois créés en 2015. Pour en savoir plus, www.franceactive.org



INCO est une société par actions simplifiée, acteur expert du private equity qui mobilise plus de 150 millions d'euros en capital risque pour investir exclusivement dans des start-ups et entreprises à fort impact social et environnemental. INCO opère ou conseille quatre véhicules d'investissement.. Pour en savoir en plus, www.inco-group.co/



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Actif net du portefeuille : 223,67 M€

Valeur liquidative de la part : 30,338 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds a vocation à être investi à hauteur minimum de 50% en actions de la zone euro. Le solde est investi sur les marchés monétaires et obligataires. Il suit une politique d'investissement socialement responsable. Le fonds est également solidaire et, à ce titre, est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en titres assimilés. Objectif : recherche de la performance des marchés actions avec un risque très important de fluctuations + aide aux entreprises solidaires.



CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 21/12/2007

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification : Multi-actifs offensif

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000097329

Devise : Euro

Indice de référence :
(Dividendes/coupons nets réinvestis)
70% MSCI EMU NR EUR
15% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 5-7 Year
15% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

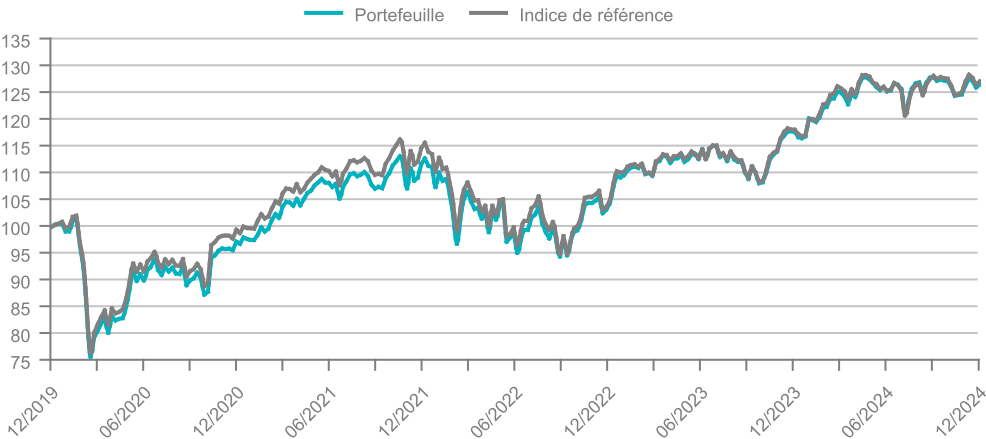
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,35%

Coûts de transaction : 0,25%

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque action
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de change

ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

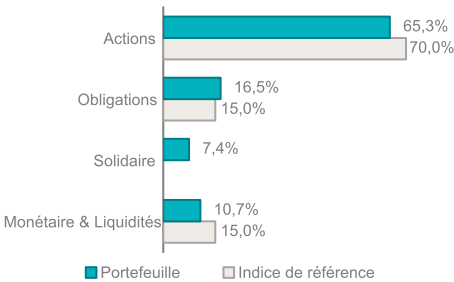


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,76	7,36	7,36	13,50	26,55	53,41
Indice de référence	0,87	7,58	7,58	11,18	27,20	58,59
Performances annualisées (en %)						
	1 an3 ans5 ans10 ans					
Portefeuille	7,364,314,824,37					
Indice de référence	7,583,604,934,72					
Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	7,36	14,91	-8,00	15,33	-3,32	17,13
Indice de référence	7,58	14,76	-9,95	15,68	-1,09	19,87

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	2,79%	Technologie
SAP SE / XETRA	2,57%	Technologie
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,36%	Consommation non essentielle
Valeurs solidaires	Poids	
INCO	3,69%	

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES. Le capital investi n'est pas garanti.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



INDICATEURS DE RISQUE

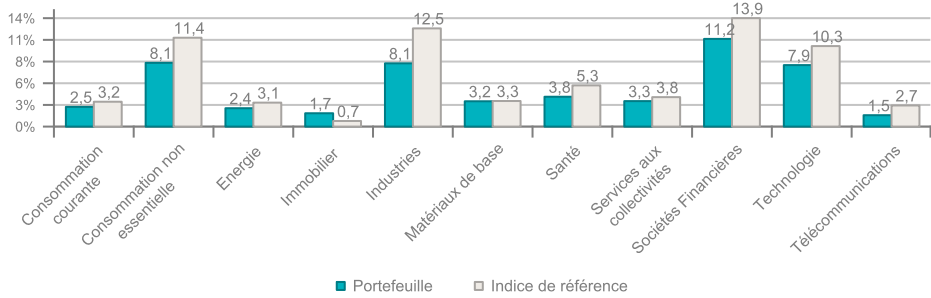
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	8,08	11,84	14,25
Indice de référence (en %)	8,38	11,89	14,34
Tracking error (en %)	1,13	1,33	1,34

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

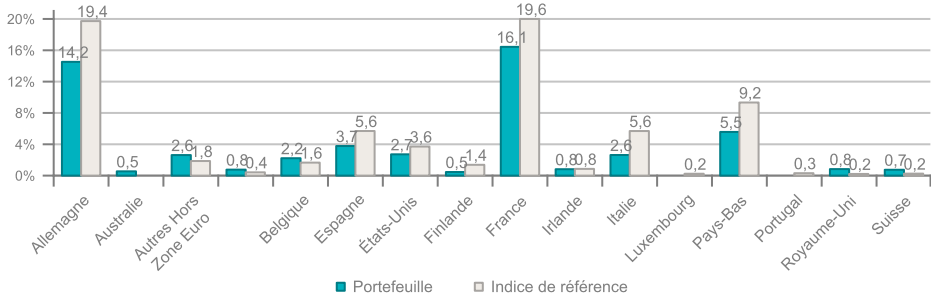
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	0,18%	SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	-0,17%
SIENNA COURT TERME ISR FS-C	0,18%	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR FS-C	-0,14%
SAP SE / XETRA	0,13%	VONOVIA SE	-0,12%
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	0,13%	DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	-0,07%
KBC GROUP NV	0,12%	NN GROUP NV	-0,05%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)

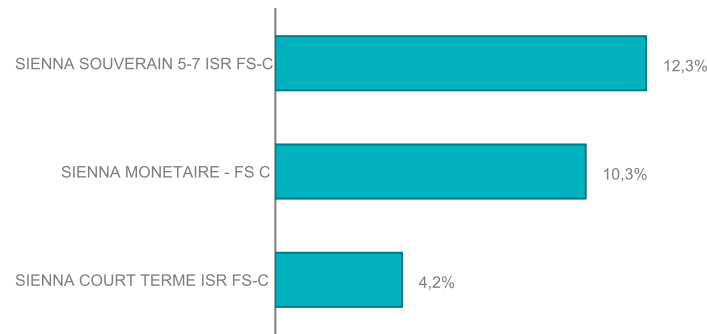


Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

Répartition par support



Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

Le mot du gérant

Malgré une forte remontée du taux à 10 ans américain, les marchés actions européens clôturent 2024 sur une note positive. En décembre, le MSCI EMU NR progressent en effet de +1,39%, soit +9,49% sur l'ensemble de l'année. La fin de l'exercice aura notamment été rythmée par les discours des principales banques centrales, l'instabilité politique en France et en Allemagne, et l'évolution mesurée de la doctrine chinoise pour stimuler sa croissance. Dans ce contexte, la technologie, les valeurs financières et la consommation discrétionnaire s'affichent en hausse. A l'inverse, parmi les baisses, on retrouve l'immobilier qui pâtit d'un environnement de taux longs plus élevés. Sur la période, le fonds affiche une progression comparable à son indicateur de référence grâce à KBC, Erste Group, Intesa Sanpaolo, Avolta et Renault. En ce qui concerne les principaux mouvements du mois, nous avons continué à alléger notre exposition à la France (vente d'Arkema, Vivendi et Orange, allègement de Veolia, Vinci, Safran et Saint-Gobain). Dans le même temps, nous avons initié des positions en Acerinox, SKF, Syensqo, Puma et Kingspan, et réalisé un arbitrage dans l'assurance (allègement en NN Group et achat de Munich Re).



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,94	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	92,58%	99,39%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.



Réseau associatif structuré autour de la première société foncière solidaire en France (créée en 1985) : 1700 familles relogées en 2015 et plus de 20 000 depuis 1985. Pour en savoir plus, www.habitat-humanisme.org



Première société d'investissement solidaire en France (créée en 1989) : 333 entreprises solidaires financées et 12 495 emplois créés en 2015. Pour en savoir plus, www.franceactive.org



INCO est une société par actions simplifiée, acteur expert du private equity qui mobilise plus de 150 millions d'euros en capital risque pour investir exclusivement dans des start-ups et entreprises à fort impact social et environnemental. INCO opère ou conseille quatre véhicules d'investissement.. Pour en savoir en plus, www.inco-group.co/



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Actif net du portefeuille : 223,67 M€

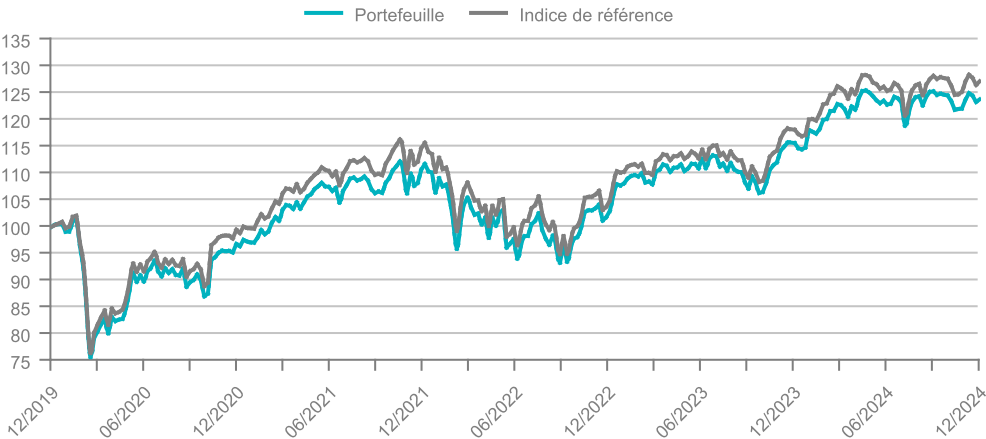
Valeur liquidative de la part : 28,901 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds a vocation à être investi à hauteur minimum de 50% en actions de la zone euro. Le solde est investi sur les marchés monétaires et obligataires. Il suit une politique d'investissement socialement responsable. Le fonds est également solidaire et, à ce titre, est investi entre 5% et 10% en titres émis par des entreprises solidaires agréées ou en titres assimilés. Objectif : recherche de la performance des marchés actions avec un risque très important de fluctuations + aide aux entreprises solidaires.



ÉVOLUTION DE LA VL et du Benchmark (base 100)

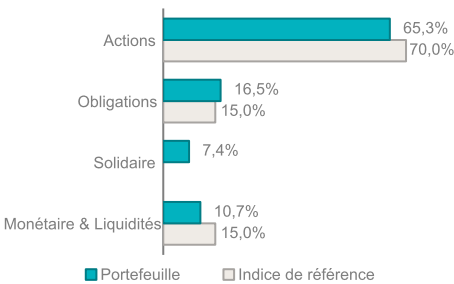


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)		1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	
Portefeuille		0,73	6,94	6,94	12,08	23,83	
Indice de référence		0,87	7,58	7,58	11,18	27,20	
Performances annualisées (en %)				1 an	3 ans	5 ans	
Portefeuille				6,94	3,87	4,37	
Indice de référence				7,58	3,60	4,93	
Performances annuelles (en %)		2024	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille		6,94	14,44	-8,42	14,79	-3,76	16,62
Indice de référence		7,58	14,76	-9,95	15,68	-1,09	19,87

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	2,79%	Technologie
SAP SE / XETRA	2,57%	Technologie
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	2,36%	Consommation non essentielle
Valeurs solidaires		Poids
INCO	3,69%	

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 21/11/2016

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :

1

2

3

4

5

6

7

Risque le plus faible Risque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification : Multi-actifs offensif

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000117359

Devise : Euro

Indice de référence :
(Dividendes/coupons nets réinvestis)
70% MSCI EMU NR EUR
15% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 5-7 Year
15% ECB Euro Short-term Rate Capitalisé

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 0,77%

Coûts de transaction : 0,25%

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque action
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de change

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES. Le capital investi n'est pas garanti.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



INDICATEURS DE RISQUE

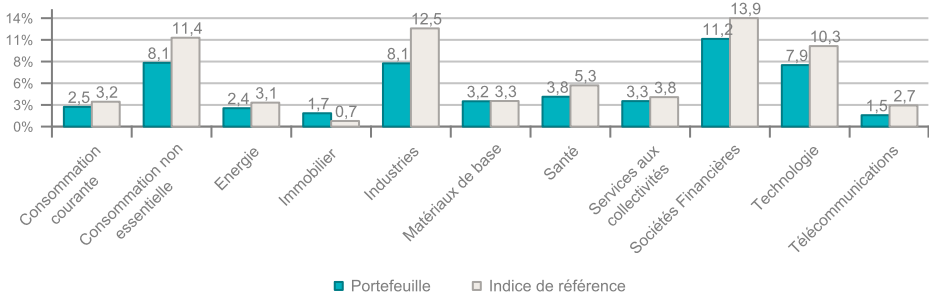
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	8,09	11,83	14,25
Indice de référence (en %)	8,38	11,89	14,34
Tracking error (en %)	1,13	1,33	1,34

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

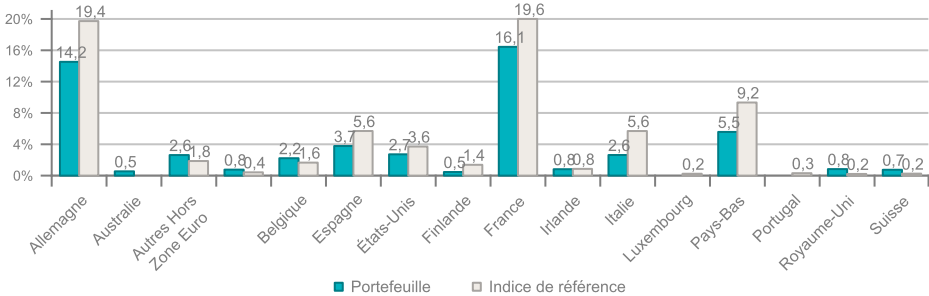
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	0,18%	SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	-0,17%
SIENNA COURT TERME ISR FS-C	0,18%	SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR FS-C	-0,14%
SAP SE / XETRA	0,13%	VONOVIA SE	-0,12%
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	0,13%	DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	-0,07%
KBC GROUP NV	0,12%	NN GROUP NV	-0,05%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)

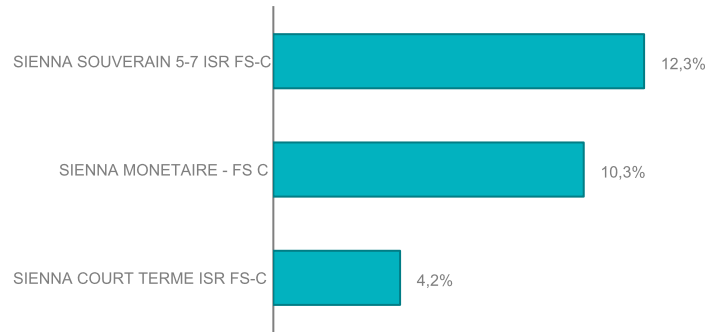


Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

Répartition par support



Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.

Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

Le mot du gérant

Malgré une forte remontée du taux à 10 ans américain, les marchés actions européens clôturent 2024 sur une note positive. En décembre, le MSCI EMU NR progressent en effet de +1,39%, soit +9,49% sur l'ensemble de l'année. La fin de l'exercice aura notamment été rythmée par les discours des principales banques centrales, l'instabilité politique en France et en Allemagne, et l'évolution mesurée de la doctrine chinoise pour stimuler sa croissance. Dans ce contexte, la technologie, les valeurs financières et la consommation discrétionnaire s'affichent en hausse. A l'inverse, parmi les baisses, on retrouve l'immobilier qui pâtit d'un environnement de taux longs plus élevés. Sur la période, le fonds affiche une progression comparable à son indicateur de référence grâce à KBC, Erste Group, Intesa Sanpaolo, Avolta et Renault. En ce qui concerne les principaux mouvements du mois, nous avons continué à alléger notre exposition à la France (vente d'Arkema, Vivendi et Orange, allègement de Veolia, Vinci, Safran et Saint-Gobain). Dans le même temps, nous avons initié des positions en Acerinox, SKF, Syensqo, Puma et Kingspan, et réalisé un arbitrage dans l'assurance (allègement en NN Group et achat de Munich Re).



ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,94	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	92,58%	99,39%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.



Réseau associatif structuré autour de la première société foncière solidaire en France (créée en 1985) : 1700 familles relogées en 2015 et plus de 20 000 depuis 1985. Pour en savoir plus, www.habitat-humanisme.org



Première société d'investissement solidaire en France (créée en 1989) : 333 entreprises solidaires financées et 12 495 emplois créés en 2015. Pour en savoir plus, www.franceactive.org



INCO est une société par actions simplifiée, acteur expert du private equity qui mobilise plus de 150 millions d'euros en capital risque pour investir exclusivement dans des start-ups et entreprises à fort impact social et environnemental. INCO opère ou conseille quatre véhicules d'investissement.. Pour en savoir en plus, www.inco-group.co/



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis,
du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES

Identifiant d'entité juridique : 969500UXXGQ8Z1O12071

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 3,75% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 15.94. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU)" est de 18.56. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29/12/2023, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 16.61. La note ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU)" était de 19.23.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le fonds solidaire a investi entre 5% et 10% de son actif net dans des entreprises solidaires. Ces structures présentent les caractéristiques suivantes au choix : (i) l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ou bien (ii) sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles etc. Ces financements ont ainsi permis, par exemple, d'accompagner les personnes isolées, de soutenir l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, les personnes au chômage, sans logement ou en situation de handicap.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Ce produit financier investit entre 5 et 10% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise tout d'abord par la prise en compte des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion et du suivi des controverses des projets solidaires financés. Une analyse extra-financière des structures est également réalisée avant investissement afin de s'assurer de l'intégration de ces enjeux par les structures solidaires soutenues.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et via l'analyse extra-financière de la structure effectuée avant investissement.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Les exclusions normatives de Sienna Gestion prévoient que tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies sont exclues. Sont ainsi écartées du fonds toute entreprise impliquée dans des violations très graves ou graves et fréquentes de l'un des principes du Pacte Mondial, impliquant de fait une réduction des incidences négatives de ses investissements.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon
	2. Empreinte carbone	✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scénario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA SOUVERAIN 5-7 ISR FS-C	OPC	12,32%	France
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	OPC	11,69%	Irlande
SIENNA MONETAIRE - FS C	OPC	10,31%	France
SIENNA COURT TERME ISR FS-C	OPC	4,21%	France
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE	Solidaire	3,75%	France
CDI INVESTISSEMENT	Financières	3,69%	France
ASML HOLDING NV	Technologie	2,79%	Pays-Bas
SAP SE / XETRA	Technologie	2,57%	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	2,36%	France
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,25%	Allemagne
INTESA SANPAOLO	Financières	1,71%	Italie
VONOVIA SE	Financières	1,71%	Allemagne
SANOFI - PARIS	Santé	1,64%	France
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Communications	1,46%	Allemagne
KBC GROUP NV	Financières	1,42%	Belgique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

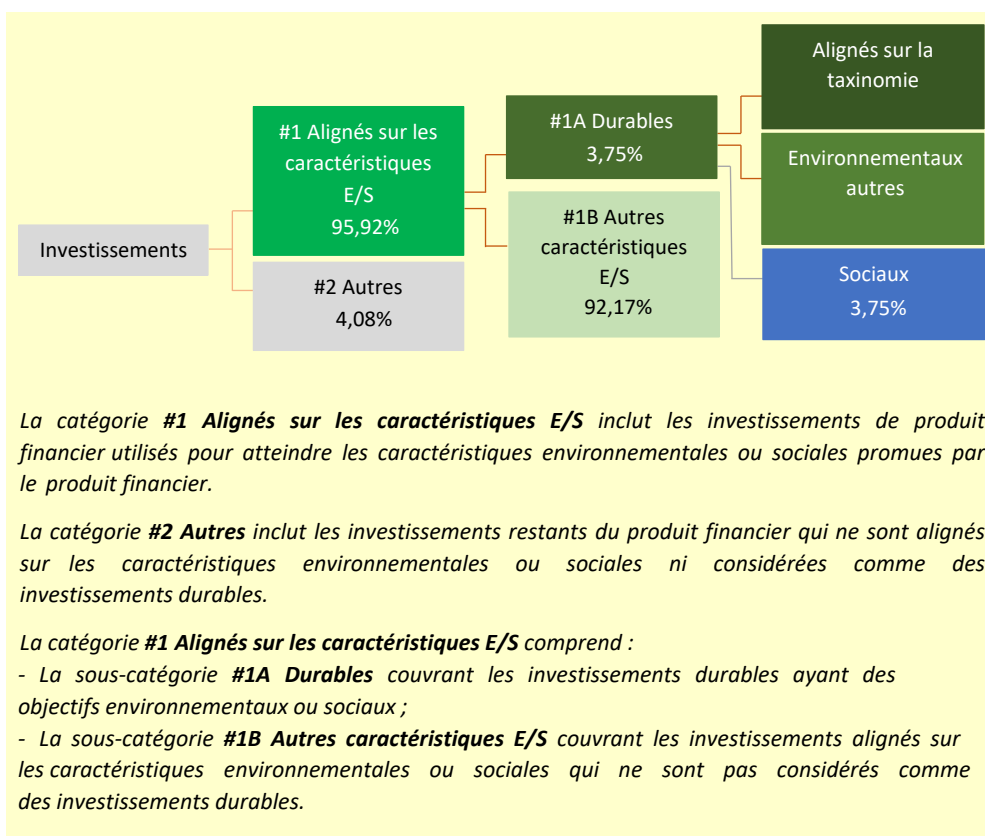
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur BICS	% d'actifs
OPC	38,54%
Financières	16,69%
Industrie	7,88%
Technologie	6,91%
Consommation discrétionnaire	6,54%
Matériaux	4,06%
Santé	3,81%
Consommation de base	3,75%
Solidaire	3,75%
Services aux collectivités	3,26%
Communications	2,47%
Energie	1,94%
Monétaire	0,39%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁽¹⁾ ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

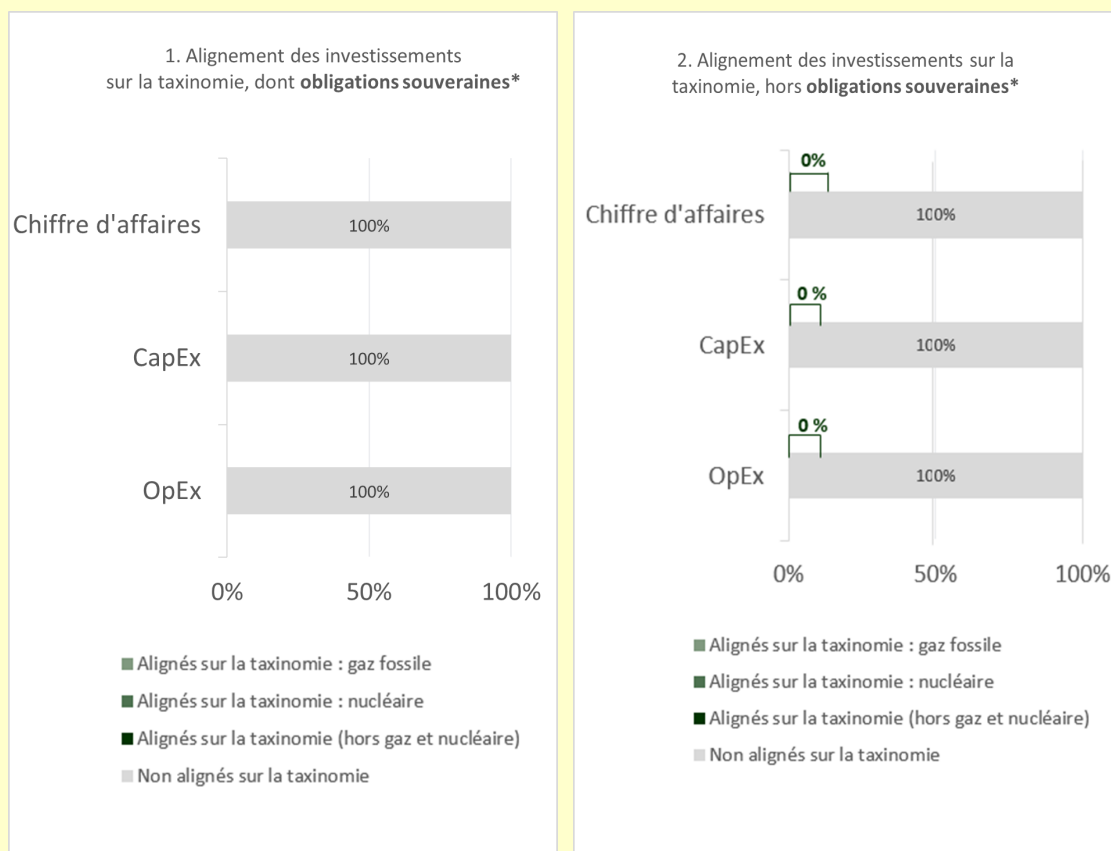
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 3.75% à fin d'exercice, soit la proportion de l'actif net du fonds dans des structures solidaires.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.39% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 3.69% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
N/A